

## Règlement intérieur de Känsla®, sport d'eau et bien être.

### Känsla® propose des :

- Abonnements à l'unité ou par période ou à l'année selon les activités.
- Stages de natation durant les vacances scolaires pour les enfants.
- Cours particuliers pour enfants et adultes pendant les vacances et hors vacances.
- Stages ou séances à l'unité d'Aquagym, de Gym avec palmes®, Vélo Aquatique, Tapis Aquatique, Multi-Activités, Circuit Training, Paddle, Trampoline etc etc etc.

### 1 – Inscription – Règlement – Assurances et Conditions Générales de Ventes :

- 1.0 -** Tout paiement financier d'un client implique l'acceptation du règlement intérieur de Känsla® (cf 2.2)
- 1.1 - Des Arrhes sont nécessaires pour réserver sa place d'une année sur l'autre, ils sont encaissés et non remboursable pour quelque motif que ce soit.** L'inscription ne sera confirmée qu'après versement de la totalité de l'abonnement avant le début de la 3e séance.

**1.2 -** L'inscription ne devient effective que si le dossier de l'adhérent est réputé complet (paiement, certificat médical d'aptitude ou test d'effort et fiche d'inscription remplie). L'adhérent se verra refuser l'accès au bassin pour tout manquement.

**1.3 -** Les paiements s'effectuent par chèque bancaire, carte bancaire ou espèces au début des activités. Dans l'attente du paiement par chèques vacances, coupons sports ou CE, une caution vous sera demandée.

**Pour un règlement en plusieurs fois, veuillez vous adresser à la direction.**

**1.4 -** La société Känsla® a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile auprès d'AXA France N°4821397604 ; cependant, le client doit être en possession d'une assurance responsabilité civile le couvrant sur l'activité sportive choisie.

### 2 – Absences – Résiliation de l'abonnement

**2.1 - Les absences aux cours peuvent se récupérer à la condition de prévenir l'accueil sous 48 heures. Faute de quoi la séance sera perdue. Les séances non récupérées durant la période de votre abonnement seront définitivement perdues.**

\*Toute absence non prévenue ou prévenue dans la journée (pour cause de rhume, grippe, gastro...) du cours sera perdue. Dans les situations où il y a un décès ou une hospitalisation, voir le point 2.2.

**2.2 - L'abonnement peut être suspendu ou résilié pour raison médicale, uniquement sur présentation du certificat médical d'un spécialiste demandant l'arrêt de l'activité dès le début de celui-ci et en ayant prévenu le secrétariat.**

Seulement dans ces conditions pour les séances non effectuées nous établirons **un avoir du montant équivalent.**

Aucun avoir sans certificat médical. **Känsla® n'effectue aucun remboursement.**

### 3 – Vacances scolaires

Les activités suivent le calendrier scolaire académie de Rennes ; elles sont, par conséquent, suspendues pendant les vacances scolaires.

## 4 – Photos et Vidéos

Des prises de vues sont susceptibles d'être effectuées durant les séances en piscine. Elles sont destinées à la promotion et l'information du public dans le cadre de publications ou de manifestations gratuites ou payantes. Si l'adhérent ne souhaite pas que son image ou celle de ses enfants soit utilisée, il doit le faire savoir auprès du secrétariat par écrit.

## 5 – Fonctionnement de la piscine

**5.1 - Vous devez vous présenter à l'accueil avant de rejoindre les vestiaires afin que votre présence soit enregistrée.**

**5.2 -** Vous devez vous déchausser au niveau du «local chaussures » et déposer celles-ci dans les casiers conçus à cet effet (à droite en entrant). **Il est strictement interdit de garder ses chaussures aux pieds dans les vestiaires.**

**5.3 -** Il est interdit de manger dans les vestiaires et de laisser en bon état l'ensemble des vestiaires (hygiène et propreté).

**5.4 -** Un enfant en cours de natation est sous la responsabilité du maître-nageur, en dehors du cours, l'enfant revient sous la responsabilité de ses parents (vestiaires, accueil, toutes pièces en dehors du bassin).

**5.5 - La douche est obligatoire avant de descendre dans l'eau, elle se doit être complète.**

**5.6 -** L'accès au bassin pourra être interdit aux personnes en état de malpropreté évidente, ou se présentant en état d'ébriété.

**5.7 - La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des objets de la clientèle. Des consignes sont à votre disposition, elles fonctionnent avec une pièce de 1€.**

## 6 – Fonctionnement sur le bassin

**6.1 -** Interdictions :

- de courir autour de la piscine, de plonger ou de se pousser, de jouer sous les douches.
- d'apporter nourriture et boissons,

- d'importuner le public par des actes ou jeux dangereux, bruyants ou immoraux,
- de porter des palmes sans autorisation préalable,
- d'utiliser des engins gonflables, des planches de surf, des ballons et raquettes, des pistolets à eau,
- d'apporter des objets dangereux, notamment en verre, autour de la piscine et dans les vestiaires,
- de cracher ou d'uriner en dehors des W.C.
- d'abandonner des chewing-gums, bonbons,... ou de jeter des déchets en tout genre dans l'enceinte de l'établissement, ailleurs que dans les récipients réservés à cet effet.

**6.2 - La direction se garde le droit de fermer le bassin si constat d'un problème technique.**

**6.3 -** Tout matériel prêté par les MNS doit être restitué en bon état.

## 7 – Sanctions

**7.1 -** Tout contrevenant aux dispositions précitées, ou toute personne qui, par son comportement, trouble l'ordre ou le fonctionnement des installations, sera immédiatement expulsé, sans pouvoir prétendre au remboursement du droit d'entrée ou de l'abonnement.

**7.2 - Toute détérioration du matériel de Känsla® par la clientèle et qui engagera des réparations et/ou des remplacements lui sera facturée.**

**7.3 -** Toute personne ne respectant pas le règlement intérieur se verra refuser l'entrée de la piscine (bassin et vestiaires).

## 8 – Matériels Activités

Pour la pratique des activités avec Appareils (Vélo, Tapis, Paddle, Trampo, Fitness, Triathlon), **les chaussures sont autorisées uniquement sur les tapis (Tapis et Triathlon)**. Les autres activités se pratiquent nus pieds ou en chaussettes.

*Comme le dit une certaine Publicité : " il y a moins bien ailleurs, mais c'est plus cher ".*

**Känsla®** un Savoir-faire et une équipe,  
la piscine qui n'a jamais été comme les autres.  
**KANSLA.FR**

**PISCINE KÄNSLA®**  
PA des 2 Moulins  
11 Av. Eric Tabarly  
56880 PLOEREN  
Tél. 02 97 40 18 19